



Séance du 18 septembre 2017 à 19 heures  
 Commune de Cahors – Espace des Congrès - Salle de l'amphithéâtre  
 Aujourd'hui, dix-huit septembre deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors,  
 s'est réuni dans la Commune de Cahors – Espace des Congrès

Etaient présents :

50 titulaires dont 7 possédant une procuration  
 8 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL  
 BELLEFONT-LA RAUZE

BOISSIERES  
 BOUZIES  
 CABRERETS  
 CAHORS

CATUS  
 CIEURAC  
 CRAYSSAC  
 DOUELLE  
 ESPERE  
 FRANCOULES  
 GIGOUZAC  
 LAMAGDELAINE  
 LE MONTAT  
 LES JUNIES  
 MAXOU  
 MECHMONT  
 MERCUES  
 NUZEJOUS  
 PRADINES  
 ST DENIS CATUS  
 ST GERY-VERS  
 TOUR DE FAURE  
 TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,  
 Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,  
 M. ANNES Jean-Pierre,  
 M. PARNAUDEAU Willy  
 M. RAFFY Gilles,  
 M. SEGOND Dominique,  
 M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.  
 MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel,  
 Mme BOUIX Catherine, Mme FAUBERT Françoise, Mme BOYER  
 Noëlle, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. DELPECH  
 Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M.  
 MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,  
 M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,  
 M. PEYRUS Guy,  
 M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,  
 M. TREIL Jean,  
 M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,  
 M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
 M. MOLINIE Romuald,  
 M. CORMANE Jean-Pierre,  
 M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,  
 Mme SIMON-PICQUET Agnès,  
 M. VIVIER Jean-Luc,  
 M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
 M. DIZENGREMEL Ludovic,  
 Mme DESSERTAINE Brigitte,  
 M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. LIAUZUN Christian,  
 M. FIGEAC Philippe,  
 M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,  
 M. PECHBERTY Jean-Jacques,  
 M. LAVAUUR Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES  
 CAILLAC  
 CALAMANE  
 CIEURAC  
 FONTANES  
 LHERM  
 ST MEDARD  
 TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,  
 M. MARTIN Caroline,  
 M. FAURE Jean-Pierre,  
 M. GARD Michel,  
 M. PLANAVERGNE Jean-François,  
 Mme SALANIE Jacqueline,  
 M. CICUTO Daniel,  
 M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

CAHORS

24 titulaires

M. BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud (procuration  
 donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme LENEVEU Hélène  
 (procuration donnée à M. DELPECH), M. SAN JUAN Alain  
 (procuration donnée à Mme LOOCK), M. COLIN Henri

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif  
 de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

CAILLAC	(procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme DUPLESSIS-
CALAMANE	KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy,
DOUELLE	M. TILLOU José,
FONTANES	M. DUJOL Jean-Paul,
LABASTIDE DU VERT	Mme LANES Bénédicte (procuration donnée à M. DIZENGREMEL),
LABASTIDE MARNHAC	Mme VALETTE Roselyne,
LAMAGDELAINE	M. CANCEIL Philippe,
	M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
	Mme ARNAUDET Véronique (procuration donnée à M.
	CORMANE),
LHERM	M. REIX Jean-Albert,
MERCUES	Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
MONTGESTY	M. GALTHIE Jean-Noël,
PONTCIRQ	M. CHATAIN Thierry,
PRADINES	M. STEVENARD Daniel (procuration donnée à M. MARRE),
ST CIRQ LAPOPIE	M. MIQUEL Gérard,
ST MEDARD	M. FERNANDEZ Pierre,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. GILBERT Joël,

Etai<sup>ent</sup> excusés ou absents :

14 suppléants

BOUZIES	Mme MARMIESSE Yvette,
CABREETS	M. PAULIN Peter,
FRANCOULES	M. COMBET Gil,
GIGOUZAC	M. OUVRARD François,
LABASTIDE DU VERT	Mme SOLIVERES Hélène,
LES JUNIES	M. BARDINA Fabien,
MAXOU	M. CHASTAGNOL Gérard,
MECHMONT	M. PONS Stéphane,
MONTGESTY	M. LEFEBVRE Jean-Yves,
NUZEJOULS	M. BESSEDE Arnaud,
PONTCIRQ	M. SOULIER Yves,
ST CIRQ LAPOPIE	M. DECREMPS Frédéric,
ST DENIS CATUS	M. RAFFY Bernard,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Voirie

Objet : Aménagement de la rue Monnerville - Programme voirie 2017 – Participation financière de la commune de Pradines

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

**Séance du 18 septembre 2017**  
**Rapporteur : Jean-Paul DUJOL**

Rédacteur : Denis MONTPEZAT  
Service : Voirie

**Objet : Aménagement de la rue Monnerville - Programme voirie 2017 – Participation financière de la commune de Pradines**

Mesdames, Messieurs,

Vu le programme de voirie 2017 proposé par la Commission « voirie » du 8 février 2017.

Le Grand Cahors, dans le cadre de sa compétence « création, aménagement et entretien de la voirie communautaire », a décidé de procéder à la réfection de la rue Monnerville à Pradines dans le cadre de ses travaux de voirie 2017.

Le programme de voirie inclut la réfection des revêtements de la chaussée et des trottoirs. Le Conseil communautaire est régulièrement amené à délibérer sur cet objet, qu'il s'agisse de sollicitations de cofinancements publics ou de participations financières liées aux compétences.

La commune de Pradines souhaite adapter le profil en travers des voies pour améliorer la sécurité routière des rues de desserte du lotissement. A cet effet, elle participera au financement prévisionnel de la plus-value qualitative selon la répartition suivante :

<b>Montant total HT de l'opération (travaux et réseaux compris) :</b>	<b>130 000 €</b>
Participation versée par la commune de Pradines budget général HT	10 000 €
Participation versée par la commune de Pradines budget Eau potable HT	1 500 €
Participation versée par la commune de Pradines budget assainissement HT	2 000 €
 Part du Grand Cahors, maître d'ouvrage, à financer HT	 116 500 €

Ces montants sont susceptibles d'être revus en fonction des montants des marchés.

Le montant de la participation de la commune de Pradines correspond au prix de la plus-value pour les aménagements de sécurité routière.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver la répartition financière ci-dessus ;
- b- D'autoriser la signature de la convention pour la participation financière de la commune de Pradines aux travaux de sécurité routière des voies, ci annexée ;

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication*

- c- D'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- d- De préciser que les crédits sont inscrits au budget 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

  
Le Président,  
Jean-Marc WAYSOUZE-FAURE